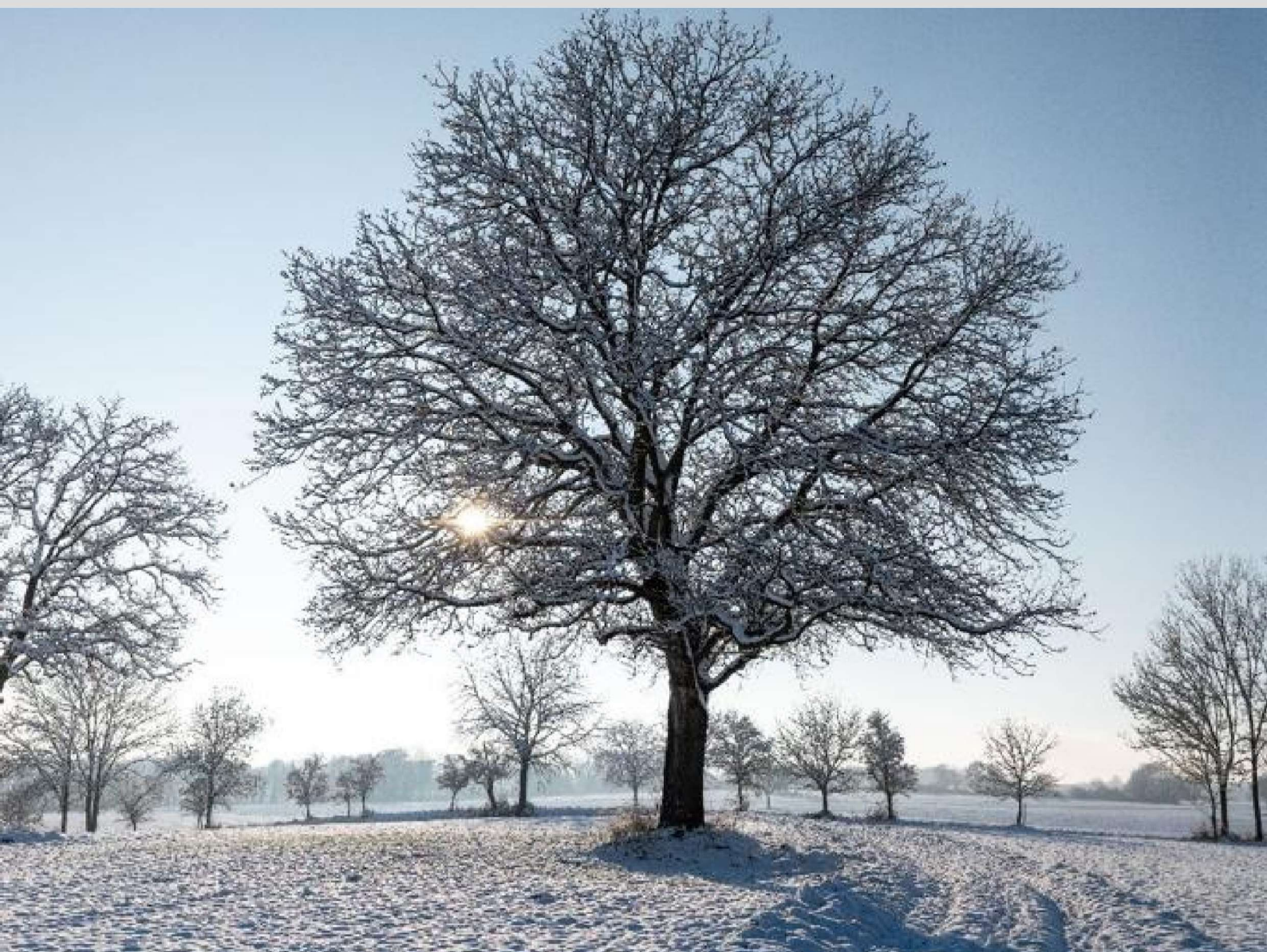




Bulletin municipal de Kappelen

KAPPLER'ZITTIG

Décembre 2022



SOYONS
SOLIDAIRES



Pages 15-16

TRADITION DU
SAINT-NICOLAS



Page 28

TRI DES DECHETS
SIMPLIFIE



Page 33

Chères Kappelenoises, chers Kappelenois,

Alors que la Covid-19 semble s'éloigner et que nous nous croyions presque tirés d'affaire, j'espérais pouvoir vous écrire un édito plus optimiste.

Malheureusement, la situation mondiale en a voulu autrement...

Sur la scène internationale, une guerre vient bousculer notre quotidien. Une guerre aux portes de l'Europe. Une guerre à laquelle personne ne croyait vraiment, interloquant les jeunes et désespérant nos aînés qui espéraient bien ne plus jamais revoir cela.

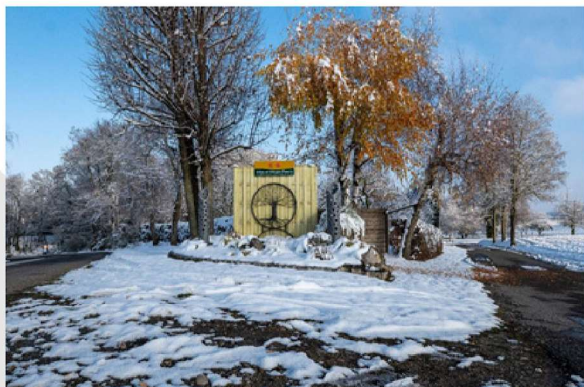
Notre commune, en collaboration avec Saint-Louis Agglomération, a apporté tout son soutien à la population ukrainienne. En effet, grâce aux habitants du territoire, énormément de vêtements, nourriture et dons divers sont partis en direction de l'Ukraine, par l'intermédiaire des bénévoles de la Protection Civile et en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF).



Parallèlement à cet élan de générosité, Kappelen a mis à disposition l'appartement au-dessus de la mairie qui était inhabité depuis de longues années. Pour le rendre habitable et pouvoir accueillir une famille, il a fallu le rénover.

Je profite de cet édito pour une fois de plus remercier toutes les personnes ayant donné de leur temps, de leur savoir-faire ou tout simplement qui ont apporté gracieusement des meubles, de la vaisselle, du linge de maison et de la nourriture pour pouvoir accueillir dans les meilleures conditions une famille de 9 personnes et 4 générations.

Dans ce contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour. Notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : énergie, transports, denrées alimentaires, matériaux de construction, ...



Le budget communal n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance.

Concernant l'éclairage public, vos élus ont proposé de tester sur un mois complet l'extinction des lampadaires de minuit à 5h00 du matin. Suite à ce test et les avis que vous nous avez transmis, nous avons acté la pérennisation de l'extinction des éclairages publics dans la commune, avec une modification des horaires. En effet, l'éclairage public s'éteindra tous les soirs à 23h30 pour se rallumer à 4h30 du matin.

Il nous semble néanmoins important, et j'y tiens beaucoup, de conserver l'esprit de Noël. C'est pourquoi vos élus ont laissé à nos employés communaux la joie de nous confectionner de nouvelles décorations de Noël ainsi que leurs illuminations, qui s'éteindront aux mêmes horaires que l'éclairage public.



Nous poursuivons aussi notre politique d'embellissement des espaces verts avec une Commission Fleurissement et Transition écologique très active. Et nous continuons à encourager toute initiative pour animer notre village tout au long de l'année : Kap'eros, marche populaire, journée citoyenne, repas d'automne, marché de Noël, repas des aînés, ...

Je vous donne rendez-vous le **samedi 14 janvier 2023** pour vous présenter les vœux de la municipalité et profiterai de cette occasion pour vous faire part des différents projets en cours et à venir dans la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

**Votre Maire
Guillaume GABRIEL**





Kap'éro - 29 juillet



Food Truck Festival - 23 septembre

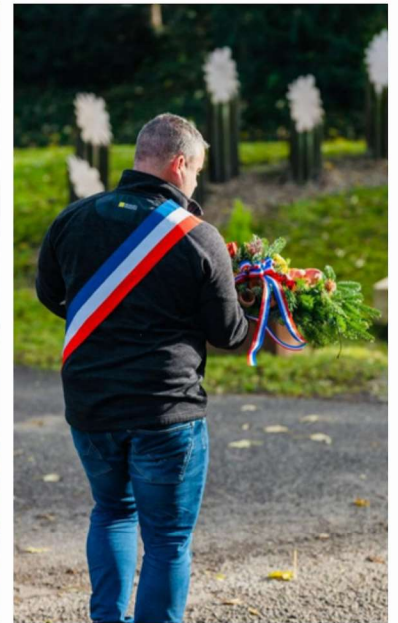


Repas d'automne - 2 octobre



Photo de Steve Rusti

Rendons la nuit aux étoiles ...



Commémoration
du 11 novembre



Temps de Noël à Kappelen

#KappelenMonAmour, le jeu concours !

Pour célébrer les vœux du Maire de l'année 2023, le Conseil Municipal souhaite vous mettre au défi !
Commençons l'année 2023 sous le signe de l'amour et mettons à l'honneur ce que **VOUS** aimez le plus dans notre belle commune.

Comment participer ?

Prenez en photo l'endroit, monument ou personne qui représente au mieux Kappelen pour **vous**.

Publiez cette photo sur votre profil Instagram ou Facebook en **mentionnant** la commune de Kappelen.
Si vous n'avez pas de compte sur les réseaux sociaux, vous pouvez nous envoyer la photo par mail à cette adresse : mairie@kappelen.fr, tout en respectant les autres règles du concours.

N'hésitez pas à **écrire l'histoire** que raconte cette photo et n'oubliez pas d'y ajouter le hashtag **#KappelenMonAmour**.

Fin du concours : le mercredi 11 janvier à minuit

Les photos les plus originales seront exposées lors de la cérémonie des vœux du Maire où le ou la grand.e gagnant.e recevra un présent.

Alors à vos appareils, tablettes ou téléphones, prêt, partez !



AU SEIN DE LA COMMUNE



Pendant les fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du 23 au 30 décembre inclus. La permanence Maire/Adjointes du lundi 2 janvier ne sera pas assurée.



Journées citoyennes

Deux journées sont planifiées en 2023 :

Kap'putz : Nettoyage participatif le 4 mars 2023

Grande journée citoyenne le 13 mai 2023



Si vous ne souhaitez pas de parution vous concernant dans cette rubrique à l'occasion d'une naissance, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir le signaler en mairie.

Acquisition d'une nouvelle camionnette électrique



Vous avez certainement vu depuis quelques mois nos chers ouvriers communaux vaquer à leurs occupations à bord de la nouvelle camionnette Volkswagen E-Crafter 100% électrique dont nous avons fait l'acquisition l'hiver dernier.

En effet, c'est dans un esprit de préservation de l'environnement que la commune a opté pour un véhicule non polluant.

L'éclairage public

Depuis le mois d'octobre, Kappelen s'est associé à l'initiative "Le Jour de la Nuit" afin de lancer sa campagne d'extinction de l'éclairage public. Au vu des retours très positifs, la commune a décidé de pérenniser définitivement l'initiative de **23h30 à 4h30** (nouveaux horaires).

5 bonnes raisons de pratiquer l'extinction nocturne une partie de la nuit :

- Protéger la biodiversité
- Réduire la consommation énergétique et faire des économies
- Préserver le climat
- Préserver notre santé
- Préserver le ciel nocturne.





RAPPEL DES HORAIRES DES DECHETTERIES

	BARTENHEIM	SIERENTZ
Lundi	Fermé	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	14h00 - 18h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h30 - 12h00	Fermé
Samedi	9h00 - 17h00	9h00 - 17h00

AU SEIN DE LA COMMUNE

Lâchers de lanternes thaïlandaises

Voici quelques recommandations sur l'utilisation des lanternes. Dans le cas de lâcher de lanternes thaïlandaises ou équivalent, il est vivement recommandé d'informer au préalable les services suivants :

- La mairie de la commune où se situe le lâcher ;
- Le service de police ou de gendarmerie territorialement concerné ;
- le CODIS (centre, opérationnel, départemental d'incendie et de secours) ;
- La délégation locale de l'aviation civile (tel : 03 89 90 78 63), avec lequel un protocole d'informations réciproques doit être défini durant la période de lâcher.



Certaines considérations locales telles que la proximité d'installations ou de sites naturels sensibles aux risques d'incendie, un espace aérien, des conditions climatiques particulières... sont à prendre en compte. Celles-ci peuvent conduire le Maire de la commune concernée à émettre un avis défavorable pour ce type d'activités. Les lâchers de lanternes sont strictement interdits dans un périmètre de 12 kms autour de l'aéroport de Bâle Mulhouse.

Le respect des consignes de sécurité s'impose naturellement. L'utilisation de ces matériels relève de la pleine et entière responsabilité de l'utilisateur, aussi, il lui est vivement recommandé de vérifier auprès de son organisme assureur si sa responsabilité civile est couverte en cas de dégâts causés à des tiers lors d'un lâcher de lanternes.

Pour tout complément d'information à ce sujet, veuillez contacter la mairie de la commune où le lâcher de lanternes est prévu.



Les services de l'État
dans le Haut-Rhin

COORDONNÉES UTILES

Mairie de Kappelen : 03 89 68 02 14
mairie@kappelen.fr

Le Maire, Guillaume GABRIEL : 06 49 27 13 39
guillaume.gabriel@kappelen.fr

Le 1er Adjoint, Christophe KLEIN
christophe.klein@kappelen.fr

Le 2ème Adjoint, Nicolas HOUBRE
nicolas.houbre@kappelen.fr

Brigade Verte : 03 89 74 84 04

Gendarmerie de Sierentz : 03 89 81 53 11

Espace France Service Sierentz : 03 67 27 01 30

Saint-Louis Agglomération (Pôle de Sierentz) :

- Accueil : 03 89 28 54 28

- Direction Assainissement/Eau : 03 89 28 34 33

Astreinte : 03 89 70 46 68

- Service déchets ménagers : 03 89 28 59 15

- Relais Petite Enfance : 03 89 28 72 81



Vente de bois

Les personnes intéressées par un lot de bois de chauffage peuvent s'annoncer en mairie.



Déneigement

En cette période hivernale, veillez à stationner vos véhicules dans vos propriétés pour faciliter le passage des engins de salage et de déneigement. Merci pour votre compréhension.



Que s'est-il passé à l'école ?



Cette année, 2 classes :

- Grande Section de 21 élèves et une nouvelle professeure des écoles : Méлина HOFF



- CP/CE1 de 24 élèves avec Caroline DREYER, professeure des écoles et Directrice.

Depuis la rentrée, de nombreux événements ont ponctué la vie de l'école.



Ateliers "Bredala" et bricolages pour le marché de Noël



Promenade aux lanternes de la St Martin à Stetten...



Le marché de Noël à Stetten...

NOS AÎNÉS

Repas de Noël

Après une interruption de 2 ans pour cause de Covid, nos aînés se sont retrouvés le dimanche 11 décembre autour d'une bonne table, dans une ambiance festive animée par Raphaël.

Viktorija nous a fait une surprise en interprétant une chanson émouvante de son pays. La journée s'est terminée vers 18h, avec la promesse de se retrouver l'année prochaine.





Solidarité familiale

Comment aider un proche en perte d'autonomie à rester à son domicile ? Quelles sont les solutions et les aides possibles ? Pour les personnes dépendantes ? Pour les proches aidants ?

Le portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr existe pour vous guider : démarches, aides, accompagnement à domicile, adresses, prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD...

Ce portail répond aux questions fréquemment posées par les personnes âgées et leur entourage :

- comment puis-je être aidé chez moi pour conserver mon autonomie ?
- comment puis-je bénéficier d'un accompagnement approprié à mes besoins lorsque je vis en établissement ?
- en tant que proche aidant, comment puis-je bénéficier d'aide et de soutien ?

N'hésitez pas à consulter ce site internet de référence.

Rappel : Le congé de proche aidant indemnisé concerne tous les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les indépendants ainsi que les demandeurs d'emplois. Il est accessible sous conditions (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée). Sa durée maximale est de trois mois mais il peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).



NOS ASSOCIATIONS

C'est parti pour une nouvelle année au périscolaire !

Petit point sur l'effectif depuis septembre :

- à midi : entre 48 et 55 enfants
- le soir : entre 26 et 36 enfants
- les mercredis : entre 3 et 9 enfants
- les vacances d'octobre : entre 15 et 30 enfants

RETOUR SUR LES VACANCES D'OCTOBRE



La sorcière Gribouilla s'est invitée chez les petits : bricolages de sorcières, chansons, grand jeu et même une boum d'Halloween !

Harry Potter était l'invité spécial des grands : cours de potion magique, promenade dans la forêt interdite, tournoi des 4 maisons.



OUVERTURE PROCHAINES VACANCES

Vacances d'hiver : du 13/02 au 17/02/2023

Vacances de printemps : du 17/04 au 21/04/2023

Vacances de juillet : du 10/07 au 28/07/2023

Vacances d'août : du 21/08 au 01/09/2023

Pour la nouvelle année, l'équipe d'animation a préparé un gros projet chant/danse/théâtre. Un spectacle de fin d'année sera présenté aux parents, en amont de l'Assemblée Générale. Des cours de théâtre seront proposés par un intervenant extérieur (dates à définir).

L'équipe d'animation



Donneurs de sang

Le don du sang reste plus que jamais un sujet d'actualité. Tout le monde est concerné.

Nous tenons à remercier tous les donateurs de notre commune et espérons voir de nouveaux donateurs se joindre à nous lors des prochaines collectes en 2023 !

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année. Au plaisir de vous revoir !

Les donateurs de sang



COLLECTES 2023

Vendredi 17 février à HELFRANTZKIRCH

Jeudi 25 mai à KAPPELEN

Vendredi 8 septembre à HELFRANTZKIRCH

Vendredi 27 octobre à STETTEN

Nouveau véhicule et braderies

La Croix-Rouge est une « association agréée de sécurité civile (AASC) » et doit ainsi respecter des règles et entre autres la loi n° 2016-41 dite de « modernisation de notre système de santé ». Dans le cadre de nos postes de secours nous utilisons notre ambulance acquise d'occasion en 2011. En 2022 cette loi est entrée en vigueur et nous devons alors avoir mis aux normes ce véhicule. Etant donné la difficulté de ce travail il était préférable de le remplacer par un neuf. C'est un véhicule type Peugeot Boxer aménagé par l'entreprise BAUS de Strasbourg.

Le coût de l'ambulance, qui s'élève à 70.000 €, a été financé à hauteur de 30.000 € par la Croix-Rouge Nationale et la somme restante prélevée sur nos fonds propres alimentés par nos postes de secours, formations, diverses activités de recherche de fonds (quête, petit-déjeuner campagnard, marches populaires), nos donateurs réguliers ainsi que des dons de l'APCNR (philatélistes de la région), de l'Ordre National du Mérite et de la Renaissance Française. Un grand merci à eux.



Fin novembre et début décembre nos jeunes accompagnés par des adultes ont sonné à vos portes pour vous proposer le calendrier 2023. Vous les avez chaleureusement accueillis.

MERCI beaucoup.

Vous voulez en savoir plus, devenir secouriste ou vous engager dans une activité de la Croix-Rouge alors n'hésitez pas à contacter :

- Daniel DIETSCHIN, responsable local, au 06.32.97.26.71
- Irène KOHLER au 06.62.11.97.81

Croix-Rouge Française, Unité Locale des 3 Frontières
 3 Place Abbatucci - 68330 Huningue - 03.89.91.76.62
 ul.troisfrontieres@croix-rouge.fr www.croix-rouge.fr



Depuis quelques années nous avons une activité textile par le biais de conteneurs pour collecter des vêtements usagers. Ces vêtements étaient reconditionnés et distribués à des familles dans le besoin. Depuis peu les magasins Leclerc de Saint-Louis et de Blotzheim nous fournissent en matériel neuf invendu 2 à 3 fois par an. En 2022 nous avons tenu 3 braderies qui ont eu un très grand succès populaire. Merci à Sonia HENNINGER et son équipe pour tout le travail fourni, en particulier pendant la période de la crise de l'Ukraine du début de l'année.



“LES VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE PORTENT UN EMBLEME PROTECTEUR.

CONNUE DE TOUS, LA CROIX ROUGE SUR FOND BLANC EST SYNONYME DE REFUGE, DE SANTE, DE NEUTRALITE, D'IMPARTIALITE, DE CONFIANCE ET DE TRAIT D'UNION ENTRE LES PERSONNES.

EN UN MOT : D'HUMANITE.”

Extrait du projet associatif de la Croix-Rouge française



Vos secouristes et bénévoles **croix-rouge française** vous remercient de votre soutien.

NOS ASSOCIATIONS

Côté sportif

Les séniors de l'équipe 1 ont très bien commencé leur saison avec 4 victoires, 1 nul et 1 défaite. Ils sont actuellement 5ème du championnat avec 3 matchs en retard (résultats au 21/11/22).

Il ne faudra pas lâcher l'affaire afin de faire aussi bien pour le reste de la saison et espérer cette montée en District 1 tant convoitée...

L'équipe 2 qui évolue en District 6 a vraiment du mal à trouver une stabilité, avec des problèmes d'effectifs. Ils sont 10ème au classement général (résultats au 20/11/22). Même si cela va s'avérer très compliqué cette saison, il se batront jusqu'au bout pour le maintien.



FC KAPPELEN



Chez les jeunes

Nous accueillons les U10/U11 et les U18 de l'EJPS sur nos terrains pour l'entraînement en semaine et les matchs du samedi.

Et c'est encore le samedi matin que le terrain d'entraînement est rempli de futur(e)s footballeurs/footballeuses de notre école de foot qui même sous un temps pluvieux, sont présents. Nous accueillons maintenant plus de 40 enfants, et souhaitons accorder une mention spéciale aux encadrants toujours présents et aux parents coach d'un jour !

Un énorme merci à tous ces entraîneurs, dirigeants, juges de touche, les gens de l'ombre également (tondeurs, traceurs, ...) qui sont présents chaque semaine et chaque week-end !



Retour sur nos manifestations

Kap'éro Food-Truck festival du 23 septembre : c'est pendant une soirée automnale que s'est déroulé le premier Food-Truck festival du FCK, au total 4 commerçants sont venus proposer leurs savoureux plats aux participants de cette manifestation.

Ce fût une réussite !

Nous souhaitons vraiment remercier de tout cœur tous les participants pour leur soutien sans faille !



Tous les membres du FCK vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et à très vite en 2023 pour de nouvelles aventures !

Pour suivre l'actualité quotidienne du club et les manifestations, n'oubliez pas de vous abonner à la page Facebook : Football Club Kappelén ou sur le tout nouveau site internet du club : www.fckappelen.fr



**A
G
E
N
D
A**



Samedi 4 février : Marche aux flambeaux (parcours sur le ban communal et repas à la salle)

Lundi 10 avril : Marché aux puces/bourse aux vêtements (à la salle communale)

Vendredi 26 mai : Fête des voisins (au stade de foot)

Mercredi 21 juin : Fête de la Musique (à la salle communale)

Section Tennis de table de l'ASCK



Bonjour à toutes et tous,

Après un fléchissement significatif du nombre de licenciés lié à la pandémie du Covid 19, le nombre de licenciés repart à la hausse et c'est avec plaisir que nous constatons un regain d'intérêt pour ce beau sport qu'est le tennis de table.

Pour cette saison 2022/2023, l'effectif du club est de 35 membres dont 33 licenciés répartis en 4 équipes seniors et 2 équipes jeunes.

Les résultats de la presque mi-saison sont variables selon les équipes.

L'équipe une qui évolue en promotion d'excellence se bat pour le maintien, situation liée aux blessures et à l'absence de certains joueurs phares. Les autres équipes en division une et deux suivent leurs petits chemins avec tous les aléas liés à la compétition. Un satisfécit à l'équipe 3, invaincue à ce jour et terminant toutes ses rencontres avec le point bonus. Du rarement vu !

Il faut aussi noter les bons résultats obtenus par nos jeunes. Le travail commence à porter ses fruits et certains des plus anciens deviennent de vrais compétiteurs.

Cela laisse augurer un bel avenir.

Après l'annulation à deux reprises de notre Marche Populaire, c'est avec plaisir que nous vous invitons à réserver dès à présent le **weekend du 18 et 19 février 2023**.

Nous comptons bien vaincre la fameuse maxime qui dit que « jamais deux-sans-trois » et mettons tout en œuvre d'ores et déjà pour organiser, en partenariat avec l'équipe locale de la Croix-Rouge de Kappelen, notre Marche Populaire 45ème du nom. Nos menus seront toujours aussi bons, la soupe aux lentilles et les pâtisseries maison ne manqueront pas et régaleront à nouveau vos papilles.



Remise des prix aux vainqueurs du tournoi interne, Aurélien et Michel

KAPPELEN

Haut-Rhin France

46^{ème} Marche Populaire Internationale

Samedi 18 février 2023

Dimanche 19 février 2023

Organisée par l'Association Sportive et Culturelle de Kappelen avec le concours de la Croix Rouge Française, équipe de Kappelen

- Parcours de 10 km
- Parcours 5 km

Membre FFSP N° F0130 Visa FFSP N°2023

Partenaires de la FFSP

Internet : <http://www.ffsp.fr>
 Email : contact@ffsp.fr
 Facebook : [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

Agrément ministériel national du 20 juin 2006
 Reconnue d'émission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique
 Imprimé par nos soins

Reprise par l'association

Le comité et tous les joueurs vous souhaitent de passer de
très belles fêtes de fin d'année.
Restez prudents et prenez bien soin de vous et de vos
proches.



NOS ASSOCIATIONS

Conseil de Fabrique

C'est avec grand plaisir que les personnes se retrouvent lors d'une célébration dans notre belle chapelle « St Wolfgang ». Durant cette année liturgique, plusieurs messes ont eu lieu dans ce beau cadre. Merci à toutes les personnes qui y ont participé.



Le 25 septembre 2022, Kappelen a fêté son patron : Saint Michel. A cette occasion, le verre de l'amitié a été offert, grâce à la participation de la commune, notre petite manifestation a eu lieu sous le préau de la cour de l'école. Un moment de convivialité agréablement partagé.



Le conseil de fabrique de Kappelen vous souhaite
« a gleckligiun gsagneti
Wianachta un a gueta
Rutsch en's neiija johr. »
Prenez bien soin de vous
et de vos proches.



Lundi 08 aout 2022 nous avons une matinée de travail : le nettoyage des vitres de notre église. De nombreuses personnes de notre communauté de paroisses ont répondu favorablement à cet appel. Autour d'un bon « schluck », nous avons clôturé cette matinée. Un grand merci à toutes ces personnes !



Le 16 octobre 2022, notre communauté de paroisses a fêté son 10eme anniversaire. Durant ce week-end, plusieurs manifestations ont eu lieu dans différentes paroisses.

Après une célébration à l'église de Bartenheim, rehaussée par les choristes des huit paroisses, nous avons partagé le verre de l'amitié. Un grand merci à tous les participants.



Cyclo-cross

Le traditionnel Cyclo-cross de Kappelen organisé par le Vélo-Club Saint-Louis R3F n'a malheureusement pas eu lieu en 2022 suite à un calendrier sportif de fin d'année relativement chargé. Le club se projette déjà vers la saison prochaine et la date de la course est fixée au 18.11.2023 avec les fédérations correspondantes.

Nous espérons que cette prochaine édition sera un succès comme pour les années précédentes et tenons à remercier par avance la commune de Kappelen et ses habitants, ainsi que nos partenaires et bénévoles sans qui ces manifestations ne pourraient pas avoir lieu.

L'ensemble des membres du Vélo-Club de Saint-Louis R3F vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse fin d'année et vous donne rendez-vous en 2023.



Le comité

Caritas Alsace : une aide de proximité

Caritas Alsace compte trois équipes en région frontalière. En 2021, les 46 bénévoles de ce secteur ont aidé 114 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

L'activité en hausse de Caritas Alsace, c'est malheureusement la preuve que la pauvreté n'épargne pas les villages. En 2021, le nombre de familles aidées a globalement dépassé celui de 2019 et 2020. Et avec la tendance actuelle, ce n'est sans doute pas prêt de s'arrêter. Notamment avec l'aide apportée aux réfugiés ukrainiens installés dans le Sundgau, qui s'ajoute à celle des personnes déjà accompagnées sur place. Depuis plusieurs mois, les bénévoles de Blotzheim sont par exemple très actifs dans l'aide alimentaire. Un domaine dans lequel se sont également lancés les bénévoles de l'équipe de Kembs-Landser-Sierentz, pour apporter une réponse de proximité à des dizaines de familles en situation de précarité. Quant à l'équipe de Saint-Louis, l'une de ses activités emblématiques est l'accompagnement à la scolarité. Les chiffres sont révélateurs : 16 bénévoles accompagnent ici 21 enfants de manière individuelle.

Et il y a encore de la demande ! Il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous !

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouvez l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet : www.caritas-alsace.org



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.

*Chargé de communication
Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique*



Boîtes de Noël

Le concept des boîtes de Noël, sévit depuis quelques années en France et prend de plus en plus d'ampleur. A l'origine, les particuliers souhaitant aider leur prochain, mettaient dans une boîte à chaussures ou son équivalent en taille, un petit mot, des produits de 1ère nécessité, un petit cadeau, des chocolats et allait la donner aux Sans Domiciles Fixes (SDF).

Depuis, les « boîtes de Noël » fleurissent un peu partout. Elles sont à destination des adultes, notamment des femmes, des hommes seuls, des personnes âgées et isolées, des mères célibataires, des SDF, des étudiants en difficulté et depuis cette année de nos amis à quatre pattes.

Pour créer une boîte solidaire, il suffit de remplir une boîte à chaussures avec ces 5 éléments :

- Un truc chaud
- Un produit de beauté ou hygiène
- Un truc bon (de préférence avec une bonne conservation)
- Un mot doux
- Un loisir (tel que livre, jeux de société ...).

Depuis 2 ans, la commune de Kappelen accompagne la Communauté Solidaire Alsace en tant que point de collecte pour les boîtes de Noël. Cette année, c'est une quinzaine de boîtes collectées à la mairie de Kappelen du 15 novembre au 10 décembre.



*Merci à tous pour
votre générosité !*





Depuis la création de la Collectivité Européenne d'Alsace en janvier 2021, notre structure poursuit son développement vers les communes Bas-Rhinoises. Beaucoup d'entre-elles attendaient la fusion des deux départements pour se rattacher à nos services.

En attendant cette fusion, trois communes limitrophes au Haut-Rhin avaient déjà emboîté le pas, Muttersholtz en 2014, Kintzheim, l'année suivante et Wittisheim en 2020. Ces communes sont rattachées au poste de Colmar, tout comme Baldenheim, Diebolsheim, Ebersheim, Ebersmunster Hilsenheim et Rhinau arrivées à partir de septembre 2021.

Depuis le 1er mars, la Brigade Verte a créé un douzième poste qui est basé sur la commune de Villé, où cinq gardes-champêtres assureront la surveillance régulière de 27 communes :

- de la vallée de la Bruche
- de la région de Molsheim
- du val de Villé
- du Pays de Barr

A ce jour, nous comptons 80 agents répartis comme suit : du personnel administratif, des gardes-champêtres, des assistants garde-champêtre et du service démoustication.

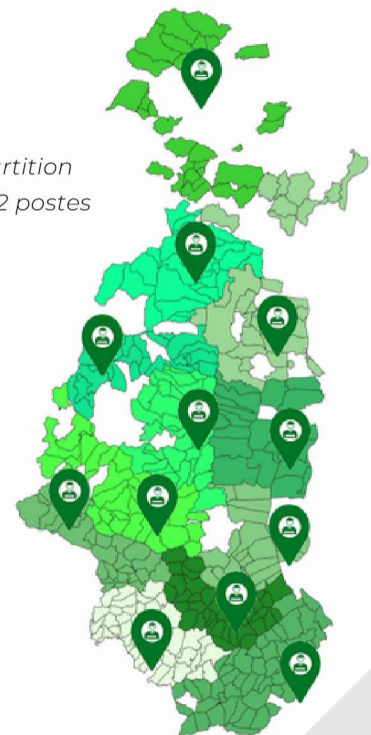
Les gardes-champêtres sont répartis sur les 12 postes du Nord au Sud de la région dont la mission essentielle est la surveillance des 379 communes adhérentes.

Ces visites sont renforcées par des patrouilles d'intervention qui agissent sur appel des municipalités ou des particuliers pour des nuisances d'ordre environnemental ou de cadre de vie.

Les domaines de compétence des gardes sont très variés : un troupeau de moutons divagant sur la route, un chien errant, l'incinération de végétaux, de papiers ou de plastiques dans le jardin d'un particulier, des plaintes suite à l'utilisation de tondeuses à gazon les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est très longue et souvent agrémentée de nombreuses surprises.

Les gardes privilégient le contact avec la population locale et les élus avec une priorité absolue : informer et sensibiliser le public sur la réglementation en général que ce soit en matière d'environnement ou de cadre de vie et, en cas d'intervention, apporter dans la mesure du possible une solution humaine par le dialogue plutôt que par la répression. Mais la répression est malheureusement parfois inévitable, et le garde champêtre a donc pouvoir de verbaliser.

Répartition
des 12 postes



Pour plus d'information :

- Brigade Verte (7/7) : 03.89.74.84.04
- site internet : www.brigade-verte.fr

Petites infos agricoles au détour du champ

Aujourd'hui, il fait froid (de saison), et pas un rayon de soleil, une petite bruine fort sympathique qui humidifie tout sans qu'on le remarque, tout est gris, la sécheresse puis la grêle qui ont fait des dégâts dans les cultures, les prix des engrais/machines/GNR explosent... Un petit animal, en voyant ce temps, se dit qu'il serait sage de commencer à faire du stock pour l'hiver en attendant des jours meilleurs... Non, on ne va pas parler de l'écureuil mais bien du stockage.



Stocker pour survivre

Comme les animaux qui accumulent nourriture et graisse avant l'hiver, l'Homme a depuis la nuit des temps stocké sa nourriture pour les temps plus durs. Que cela soit en salant ses viandes et poissons ou en stockant ses céréales dans des puits enterrés, pour survivre il fallait avoir de la nourriture (logique jusque là). Puis vint la mécanisation, la technique, et fini les famines et périodes de crises, les produits s'entassent dans les grandes surfaces, venant des 4 coins du monde et pas cher. Des pays (africains surtout) préfèrent acheter tous les ans leurs besoins en nourriture à des pays exportateurs (Ukraine et Russie principalement) plutôt que de produire sur leur sol. On ne risque plus de manquer, ouf... Dommage qu'il ne suffise qu'un grain de sable pour enrayer la machine, tel qu'une guerre ou une sécheresse.

Stocker coûte cher ! Vraiment ?

Ceux qui ont fait des études de commerce l'auront appris, stocker des denrées coûte cher car c'est de l'argent qui dort. Les entreprises sont donc FORTEMENT conseillées par leur comptable de réduire au minimum (voir de supprimer) les stocks. Glorieuse idée.

Les collègues éleveurs bretons font pâturer leur bêtes 9 mois dans l'année environ. Ainsi cela fait des années qu'ils n'ont plus que 3 mois de stocks de foin pour les bêtes. Et qu'importe s'il en manque un peu, il y en a toujours à acheter sur le marché. Cette année, la dernière pluie a eu lieu en avril. En mai, leurs prés étaient plus secs que les paillasons devant les maisons. Et pas une goutte jusque mi-septembre. Résultat: le stock de fourrage pour l'hiver est mangé, la pluie est venue trop tard donc impossible de faire un nouveau stock. Ceux qui avaient la chance de faire un peu de maïs grain l'ont ensilé pour les bêtes (de toute manière, il était cramé sur pied à cause de la chaleur). Les plus riches ont acheté du foin à des prix pharaoniques (car la sécheresse, à part dans notre région, elle a sévit méchamment dans le reste de la France), les autres ont vendu une partie voire la totalité du cheptel. Pourquoi s'embêter à garder des vaches quand le prix des céréales (rendements nationaux plutôt faibles dû au manque d'eau) explosent ? Surtout que le prix de la viande n'a jamais été aussi haut et celui du lait ne bouge pas (la plus grande coopérative française est la laiterie qui paye le moins ses producteurs en Europe, cocorico). Ce sont donc 800 000 vaches (laitières et allaitantes) qui sont parties prématurément cette année en France et qui manqueront les prochaines années.



Mamama, tu me prêtes ton stérilisateur ?



Les années passent et ne se ressemblent pas. Stocker coûte, c'est vrai, mais manquer coûte encore plus. Les anciens l'ont toujours compris. Il a suffi de voir le prix des pots de moutarde ou d'huile lors de la pénurie. Acheter un congélateur ou un stérilisateur a aussi un coût, mais avec l'inflation qui ne cesse de faire monter la note du chariot, avoir des surplus sur l'étagère de la cave n'a jamais fait aussi plaisir. Pourquoi ne pas récupérer à petits prix des légumes déclassés et moches chez son maraîcher pour les congeler ? La carotte, qu'elle ait un ou 2 pieds, elle a le même goût en purée. Que la patate ait une petite verrue ne changera rien à la frite. Le bon bourguignon peut aller faire un tour au congélateur si on n'a pas envie d'en manger pendant 3 jours. Soyons tolérants, intégrons les légumes abîmés dans nos cuisines. Et n'hésitons pas à acheter en gros, ça fait des économies (un sac de 10 kg de patates se tient très bien dans les caves). Et petit message aux acheteurs compulsifs : PAS BESOIN D'ACHETER 40 POTS DE MOUTARDE. Avoir un petit stock, c'est bien, dévaliser le magasin, c'est inutile.

Pour ceux qui vont dire que faire des bocaux, ça prend du temps, c'est vrai. Cela demande de l'implication et ce n'est pas toujours motivant de le faire seul. Ne serait-ce pas une occasion de rencontrer ses voisins ou amis et faire des petits ateliers d'une demi-journée où chacun amène ce que son jardin a fourni et on travaille en commun pour aller plus vite (et au passage piquer la recette ancestrale de la sauce bolognaise qui déchire de la voisine ?). Et ça sera toujours meilleur que de l'industriel.



L'abondance d'énergie, d'eau, de nourriture peu chers est derrière nous, est-ce un mal? Cela évitera peut-être le gâchis qui a lieu actuellement (74kg d'aliments jetés/personne/an, c'est près de 500€ qui partent à la poubelle). L'Homme s'adaptera comme il l'a toujours fait. Soyons donc comme l'écureuil, stockons le nécessaire mais évitons quand même que le cellier ne ressemble à une grande surface.





deviens ce que tu es!

**La Mission Locale :
vous aider, c'est notre mission !**

L'emploi

- Rédiger vos CV et lettre de motivation
- Préparer vos entretiens
- Postuler aux offres
- Décrocher un contrat

L'orientation

- Choisir votre métier
- Faire des stages
- Construire un projet

La formation

- Trouver votre formation
- Obtenir un financement
- Vous inscrire et vous préparer aux sélections

La vie sociale

- Logement
- Santé
- Handicap
- Gestion du budget
- Aide administrative

MISSION LOCALE ST-LOUIS ALTKIRCH

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

La Mission Locale est là pour vous, quel que soit votre besoin : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, ...

Les conseillers de la Mission Locale vous rencontrent dans leurs locaux ou en permanence délocalisée et vous proposeront des solutions personnalisées 😊

Nous sommes là pour vous à chaque étape !

La Mission Locale Saint-Louis Altkirch est une association qui fait partie d'un réseau national et qui accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider dans la recherche d'un emploi ou d'une formation. L'équipe de conseillers aborde également les questions de l'orientation professionnelle et de la vie quotidienne.

La Mission Locale apporte à chaque jeune des réponses adaptées et personnalisées, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés.

La Mission Locale propose également le contrat engagement jeune : un parcours de 6 à 12 mois où le jeune bénéficie d'un programme d'activités hebdomadaires et peut percevoir une allocation pouvant aller jusqu'à 520€.

Pour offrir un accompagnement individualisé, les conseillers s'appuient sur **une offre de service dense et variée** allant de la rédaction d'un CV à la découverte de la conduite sur un simulateur en passant par de la médiation animale ! Découvrez notre panel d'activités sur notre site web www.ml-sa.fr dans l'onglet agenda.

Des conseillers font le déplacement près de chez vous, toutes les semaines, venez les rencontrer à : Dannemarie, Ferrette, Folgensbourg, Hirsingue, Ranspach-le-bas, Sierentz, Seppois-le-bas, Waldighoffen.

Infos pratiques

Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretien sur RDV à Altkirch et Saint-Louis :

Saint-Louis	Altkirch
5, rue Concorde	39, av du 8 ^{ème} Hussard
Tél : 03 89 08 96 71	
accueil@ml-sa.fr	www.ml-sa.fr

Jeunesse et réseaux sociaux

En France, le Règlement Général sur la Protection des Données interdit la création d'un compte sur les réseaux sociaux pour les jeunes de moins 13 ans. Seulement, la création de compte n'est pas vérifiée et il est assez simple pour les jeunes de changer son année de naissance pour pouvoir se créer un compte.

Ce que confirme une étude réalisée par l'agence Heaven auprès de 2 000 jeunes Français âgés de 11 à 13 ans. On y apprend qu'à 11 ans, un enfant sur deux est déjà présent sur au moins un réseau social. À 12 ans, ils sont 70 % à se connecter régulièrement à ces plateformes. Et à 13 ans, huit jeunes sur dix en sont adeptes et cela ne fait qu'augmenter à travers les âges de l'adolescence.

Si les réseaux sociaux leur permettent de discuter avec leurs amis, se détendre ou même s'informer, ils sont également lieu de beaucoup de dangers.

5 % des enfants, toute tranche d'âge confondue, déclarent avoir été victimes de cyberharcèlement, 17% pour les jeunes de 15 à 25 ans. Autre que le cyberharcèlement nous retrouvons également comme dangers: la marchandisation du corps, la pédopornographie, les challenges numériques, les violences en ligne, les fakes news et théorie du complot, etc.

Pour protéger vos enfants de ces dangers, l'association e-Enfance propose 10 conseils et règles de sécurité que vous pouvez mettre en place en tant que parent :

1) Imposer une limite d'âge

Pour les 13-14 ans, le consentement des parents est désormais requis par la loi pour s'inscrire sur un réseau social. Les 15 ans et plus peuvent consentir seul, comme un majeur. Ainsi, quel que soit l'âge de votre enfant, accompagnez-le dans son utilisation des réseaux sociaux et posez-lui régulièrement des questions sur son expérience numérique.

2) Centraliser l'ordinateur de la maison

Ne laissez jamais un enfant seul dans sa chambre avec un ordinateur.

3) Définir un temps de connexion

4) Sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux

Prenez le temps de bien expliquer les risques

encourus sur les réseaux sociaux et leur apprendre ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire sur ces réseaux.

5) Activer le contrôle parental

Utilisez les logiciels de contrôle parental sur les ordinateurs de la maison, toujours dans un rapport de confiance.

6) Vérifier les paramètres de confidentialité sur les appareils

Vous pouvez régulièrement vérifier que le contrôle parental soit bien actif sur les appareils de votre enfant, mais également regarder son historique pour vérifier que les sites qu'il consulte sont adaptés.

7) Supprimer son compte sur les réseaux sociaux

Si jamais votre enfant refuse de se plier aux règles instaurées, ou qu'il est en danger, vous pouvez faire supprimer ses comptes en contactant directement les plateformes.

8) Communiquer

Encouragez vos enfants à vous raconter si quelque chose qu'ils rencontrent sur un de ces réseaux sociaux les rend nerveux ou mal à l'aise, ou les fait se sentir menacés.

9) Conserver les preuves

Si malheureusement, vous découvrez que votre enfant est victime de cyber-harcèlement, qu'il reçoit des messages malveillants ou inappropriés, enregistrez les preuves (captures d'écran), gardez les messages. Signalez le ou les comptes en cause sur les réseaux sociaux. Portez plainte selon la gravité des faits.

10) Contacter le 3018, le numéro national contre les violences numériques

A tout moment, vous pouvez contacter le 3018, le numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents.

Tiers de confiance reconnu par les plateformes (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter, TikTok, Discord, etc.), le 3018 bénéficie de procédures de signalement prioritaires avec les réseaux sociaux pour faire supprimer des contenus ou des comptes inappropriés en quelques heures seulement.

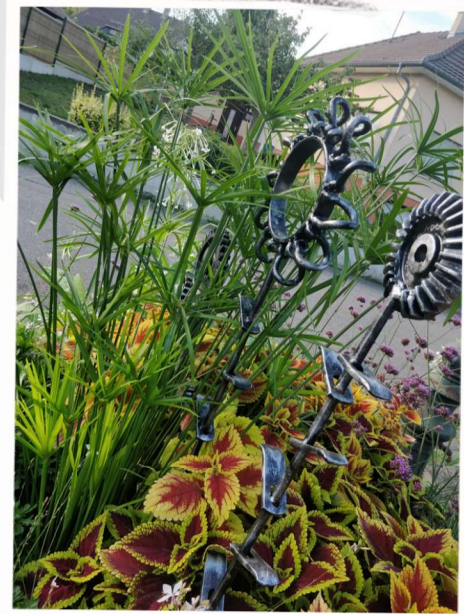
FLEURISSEMENT

Le fleurissement à Kappelen

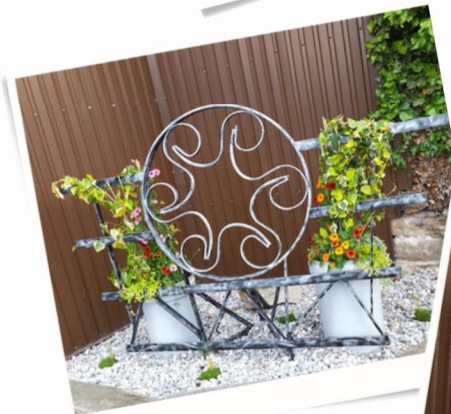
Les contraintes climatiques que nous avons subies cette année ont été particulièrement difficiles à gérer. La canicule et les restrictions d'arrosage ont compliqué la tâche de nos employés communaux. Mais en même temps, c'était une occasion de définir de nouvelles stratégies de gestion et d'entretien des espaces de biodiversité dont le fleurissement fait partie.

Ce changement, le Conseil Municipal l'a bien compris et s'est engagé depuis deux ans pour un fleurissement moins gourmand en eau, en déchets et en temps de travail. Grâce au travail de l'équipe technique, une autre idée du fleurissement se met en place.

Et ce changement a eu toute l'approbation du jury du concours des villes et villages fleuris. Il est en effet passé cet été et a confirmé nos deux fleurs !!



La mise en place des plantes vivaces, l'élimination de la majorité des bacs le long de la route, la plantation en pleine terre ... tout cela a été validé et est tout à fait recommandé à l'avenir.



Le jury a tout spécialement admiré les sculptures en métal confectionnées par notre agent technique Renaud. Il faut savoir que ces structures sont fabriquées à base de vieilles pièces de ferraille que Renaud a déniché par ci par là. Ce sont très souvent des pièces d'engins agricoles, qui avec beaucoup de créativité retrouvent une nouvelle vie. Bravo l'artiste !!

L'horto-écologie

Vous pourrez regarder dans le dictionnaire ou sur Wikipédia... ce mot n'existe pas ou pas encore.

C'est lors d'une conférence sur le choix d'un fleurissement sobre en eau que ce mot horto-écologie a été prononcé.

L'horto-écologie se rapporte à la culture des sols et de la terre dans laquelle vont s'épanouir les plantes vivaces ou annuelles. Avant de vouloir planter des fleurs dans un sol, il faudrait que celui-ci soit fertile, vivant, poreux et garde un certain taux d'humidité. Un sol vivant c'est relativement facile à mettre en place, la nature se débrouille toute seule à condition de lui en donner les moyens :

- pailler les massifs
- éviter de tasser la terre et de la laisser à nu
- éviter les bacs à fleurs et plutôt planter en pleine terre
- nourrir la terre avec des végétaux verts.

C'est en créant de tels espaces de vie que nous arriverons à gérer les trop de chaleur, trop de pluie, trop de froid, trop, trop...

Au sein de la commune nous essayons dès que c'est possible de nous inspirer de ce modèle. Devant la salle communale, le béton au sol a été découpé pour permettre aux racines de se perdre dans les méandres de la terre. La densité des plantes assure une certaine fraîcheur, la terre se dessèche moins vite.

Nourrir le sol avec les déchets verts, ça veut dire qu'en fin de saison les fleurs ou les feuillages des espaces « vivaces » seront coupés et laissés sur place sans trop charger les massifs. Le reste de déchets verts ira au compost. Les feuilles mortes ramassées viendront aussi servir d'engrais vert dans les différents massifs. On redonnera ainsi de la nourriture au sol et il sera protégé en hiver. L'énergie qu'on aura prise à la terre pour faire fleurir la plante lui sera retournée et au même endroit... recyclage.

Nous allons faire quelques tests de qualité de la terre à différents endroits du village cet hiver et notamment le test du slip ! C'est très sérieux. Les résultats figureront dans le prochain bulletin.

Cet hiver, nous allons expérimenter une nouvelle façon d'aménager un parterre à l'entrée de la rue des oiseaux, en y créant un jardin sec. Tout sera planté dans une fosse de gravier.



Troc-plantes

L'équipe technique réutilise le plus souvent possible les plantes d'une année à l'autre, souvent il y a des rejets, quelques fois de nouvelles plantes sont générées par bouturage, des mottes trop grandes sont séparées... autant de nouvelles plantes qu'on peut remettre en terre au printemps. Et parfois, lorsque les plantes s'épanouissent durant l'été, il arrive qu'on en ait de trop. Peut-être que ça arrive aussi aux jardiniers du village.

C'est pourquoi nous vous proposons un troc-plantes le **14 avril 2023**. Il s'agit bien d'un échange, d'un don et non d'une vente. Ce troc-plantes se fera un vendredi après-midi dans le cadre du marché hebdomadaire à la salle Bi s Jobbis.



S'il vous faut des godets pour présenter vos plantes n'hésitez pas à aller voir nos agents techniques au dépôt communal ou signalez votre demande en mairie.

Quelques dates à retenir pour 2023

4 mars : Kap'putz: nettoyage participatif

14 avril : troc-plantes

13 mai : journée citoyenne

Récap' des aides à la rénovation

Vous prévoyez des travaux de rénovation pour votre logement ? Vous avez entendu parler des aides à la rénovation mais n'y comprenez rien à tout ce charabia administratif ?

Parcourons ensemble l'essentiel à savoir sur ces aides financières pour vos futurs travaux.

Premièrement, il faut savoir qu'envisager des travaux de rénovation énergétique présente de nombreux avantages. À court terme, cela allège votre facture d'énergie et améliore votre confort. À long terme, c'est votre patrimoine qui est valorisé sur le marché de l'immobilier et la planète qui vous remercie. L'État a décidé d'encourager fortement ces travaux de rénovation avec de nombreux dispositifs pour alléger la facture. Pour mieux s'y retrouver, nous allons résumer les 5 aides financières principales pour la rénovation de votre logement.

Les aides publiques

Les aides publiques sont calculées et débloquées en fonction de vos revenus et de vos travaux.

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est accessible à tous les revenus et à tous les publics (propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de copropriétaires). Depuis 2022, seuls les logements de plus de 15 ans sont éligibles, pour le remplacement d'une chaudière au fioul, le seuil reste toutefois à 2 ans. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.

MaPrime Rénov' Sérénité

MaPrimeRénov' Sérénité concerne les propriétaires aux revenus qualifiés de « très modestes » et « modestes » occupant un logement de plus de 15 ans et qui sera encore occupé pendant 3 ans. Cette aide finance les travaux à hauteur de 50% pour les foyers très modestes (soit 15 000€ d'aides maxi) et de 35% pour les foyers modestes (soit 10 500€ d'aides maxi). Le dispositif favorise les lots de travaux et impose un gain énergétique d'au moins 35 % (audit requis). A noter également que les travaux doivent être réalisés obligatoirement par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Les aides privées

Les aides privées ne sont pas calculées en fonction de vos revenus mais uniquement en fonction de vos travaux.

Le Certificat d'Economies d'Energie (CEE)

L'Etat impose aux acteurs privés de contribuer à la transition énergétique en apportant une aide financière à leurs clients. Cette aide est très large car elle s'adresse à tous (propriétaire, locataire ou bailleur) sous réserve qu'ils soient effectués par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE). Ce sont les fournisseurs qui choisissent, parmi les travaux et équipements éligibles, les acteurs privés qu'ils soutiennent et la nature des aides susceptibles d'être débloquées.

Les prêts

Engager des travaux de rénovation globale reste coûteux et malgré les nombreuses aides, il n'est pas toujours évident de financer le reste à charge. Pour pallier ce problème, il existe les prêts

Eco Prêt à taux zéro

L'Eco Prêt à Taux Zéro est un prêt « gratuit » pour financer ses travaux de rénovation énergétique. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2023 et s'adresse à tous les propriétaires (occupants, bailleurs, copropriétés) dont les logements ont été achevés il y a plus de 2 ans et si vous êtes bailleur, le logement doit être loué comme résidence principale. Pour obtenir ce prêt, il suffit de se rendre chez son banquier muni du formulaire emprunteur que vous retrouverez sur le site du service public.

Prêt Avance Rénovation

Il permet de couvrir le reste à charge sous la forme d'un prêt hypothécaire. Celui-ci ne sera remboursé que lors de la vente du logement ou dans le cas d'une succession. Ainsi, des travaux ambitieux et efficaces peuvent être réalisés sans fonds propres. Le montant du prêt dépend de la valeur du bien. L'idée est de considérer que des travaux de rénovation énergétique augmentent la valeur du logement ce qui permet de rembourser le prêt. Vous trouverez cette forme de prêt auprès du Crédit Mutuel et la Banque Postale.

Les autres aides : TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique

Si vous rénovez votre logement, certains travaux peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit à 5,5 %. Cette incitation financière s'applique aux logements de plus de 2 ans. Il s'agit de la plus simple aide à mettre en œuvre puisque le particulier n'a rien à faire, la TVA réduite est inscrite directement sur le devis réalisé par l'entreprise qui effectue les travaux (matériel et main d'œuvre).

Nous venons de voir de nombreux dispositifs qui existent aujourd'hui pour aider à la rénovation performante des logements. Pour les foyers modestes, il est même possible de rénover efficacement tout son logement sans fonds propres. Le revers de la médaille vient du fait qu'il est encore difficile de s'y retrouver même si les mécanismes se simplifient. Voici un résumé synthétisé sous forme tableau :

Dispositif	Conditions	Type de travaux	Montant
AIDES PUBLIQUES - 1 dispositif au choix			
MaPrimeRénov'	Tous les revenus Propriétaire, Bailleur Logement > 15 ans Résidence principale	Tous travaux Sauf PAC air-air	Forfait selon txv et revenus. Ex chaudière à granulés : 4 000 à 10 000€ Plafond : 20 000€ sur 5 ans
MaPrimeRénov' Sérénité	Revenus très modestes et modestes seulement Propriétaire, Bailleur Logement > 15 ans Résidence principale	Lot de travaux Gain éner. > 35% Accompagnement obligatoire	Pourcentage des travaux 50% du total : très modestes Aide max : 15 000€ 35% du total : modestes Aide max : 10 500€
AIDE PRIVÉE – Cumulable avec MaPrimeRénov'			
CEE	Tous les revenus Prop, Loc, Bailleur Logement > 2 ans Principal ou second.	Tous travaux Dont isol. combles Dont isol. plancher Dont PAC air-air	Forfait selon txv et revenus. Ex chaudière à granulés : 850 à 4 000€
INCITATIONS FINANCIERES – Cumulables avec tout			
Eco-Prêt à taux 0	Tous les revenus Propriétaire, Bailleur Logement > 2 ans	Tous travaux Sauf PAC air-air	Prêt sans intérêt Jusqu'à 50 000€ A rembourser sous 20 ans
Prêt Avance Rénovation	Revenus très modestes et modestes seulement Propriétaire Résidence principale	Tous travaux Sauf PAC air-air	Dépend de la valeur du bien.
TVA 5.5%	Sans conditions Prop, Loc, Bailleur Logement > 2 ans Principal ou second.	Tous travaux Sauf PAC air-air	TVA directement réduite sur le devis

Sources: <https://conseils-thermiques.org/contenu/aides-financieres-travaux.php>
<https://www.ecologie.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique>

Indice de réparabilité

Depuis le 1er janvier 2021, l'indice de réparabilité, prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, est affiché sur certains appareils électriques et électroniques et informe le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats, via l'affichage d'une note sur 10. Depuis le 4 novembre 2022, l'indice est désormais affiché sur quatre nouveaux produits de la vie quotidienne : les aspirateurs (qu'ils soient filaires, non filaires ou robots), les lave-vaisselles, les lave-linges « top » (à chargement par le haut) et les nettoyeurs à haute pression.

Les critères spécifiques à chaque nouvelle catégorie de produits sont :

- pour les aspirateurs filaires et les nettoyeurs à hp : l'assistance à distance sans frais ;

- pour les lave-linge à chargement par le dessus les lave-vaisselle et les aspirateurs robots : l'accessibilité du compteur d'usage, l'assistance à distance sans frais et la possibilité de réinitialisation logicielle.

Indice de réparabilité



Sources:
 Ecologie.gouv.fr
 Service-public.fr

Cancer colorectal : des kits de dépistage disponibles en pharmacie

Vous avez entre 50 et 74 ans ? Vous êtes éligible au programme national de dépistage du cancer colorectal et vous souhaitez vous faire dépister ? Désormais des kits de dépistage sont disponibles en pharmacie.

Les personnes âgées de 50 à 74 ans sont invitées à réaliser une fois tous les deux ans un test de dépistage du cancer colorectal. Le test et son analyse sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Le test est à faire chez soi, puis à envoyer au laboratoire pour être analysé. Pour augmenter le taux de participation de la population cible à ce dépistage qui sauve des vies, les modalités d'accès ont été facilitées.

Désormais, si vous êtes éligible au dépistage du cancer colorectal, que vous ayez ou non reçu l'invitation, vous avez la possibilité de vous procurer un kit de dépistage en pharmacie.

Votre pharmacien vous donne des informations générales sur le dépistage et vous en explique l'utilisation. Il s'assure au préalable que vous remplissez bien les conditions d'âge (entre 50 et 74 ans).



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

2^e
CANCER
le plus meurtrier

90%
de GUÉRISON
s'il est
détecté tôt

Dès **50** ans
ou avant en cas
d'antécédents

J'EN PARLE AVEC MON MÉDECIN

Depuis le 1er mars 2022, les personnes éligibles peuvent également commander leur kit de dépistage en ligne et le recevoir chez eux depuis le site monkit.depistage-colorectal.fr.

Les modalités d'accès au test de dépistage pour les personnes concernées restent inchangées lorsqu'elles contactent directement :

- leur médecin généraliste ;
- un gynécologue ;
- un hépato-gastroentérologue ;

un médecin d'un centre d'examen de santé du régime général de l'Assurance Maladie.

À noter : Avec près de 43 000 nouveaux cas et 17000 décès par an, le cancer colorectal est le 3^e cancer le plus meurtrier. Il se développe lentement, souvent sans signe apparent et sans symptôme. Il touche aussi bien les femmes que les hommes et apparaît dans 95 % des cas après 50 ans. Le diagnostic précoce du cancer colorectal, grâce au dépistage, permettrait de guérir 9 cancers sur 10.



Déclarations préalables accordées

DEPREY Olivier	12 rue de la Chapelle	Construction d'une véranda
VD Services	11 rue du Vallon	Pose de 16 panneaux photovoltaïques
GOEPFERT Marie-Odile	13 rue du Rhin	Réfection de la toiture
KLEIN Christophe	4 rue du Vallon	Habillage des façades
HUG Raymond	9 rue de l'Eglise	Pose d'un portail, portillon et clôture
KREBS Bruno	3 rue du Moulin	Pose de 2 fenêtres de toit, création d'une porte de garage et porte de service
LAMBERT Bernard	6 rue des Acacias	Pose de 10 panneaux photovoltaïques
Aménagement 3F	14 rue des Abeilles	Division en vue de construire
GASSER Jean-Jacques	1B rue des Acacias	Mise en place d'une clôture occultante
ROSENBLATT Alain	2 rue Oberried	Installation d'une véranda
ROSENBLATT Alain	2 rue Oberried	Construction d'une piscine enterrée

Permis de construire accordés

SCI GABRIEL	Rue de la Forêt	Construction d'un bâtiment d'activités
KOOS Grégory et Dhahira	Rue de la Forêt	Construction d'un bâtiment : atelier et bureaux à usage professionnel
SCI SARAH	Rue des Vignes	Construction de 2 maisons individuelles d'habitation
DEYBER Raphaël et BISSLER Magali	Rue du Soleil	Construction d'une maison individuelle
SCHMIDT Florent et WISSELE Cindy	Rue du Soleil	Construction d'une maison individuelle

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme



Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont tenues de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

Un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) vous permet de déposer vos demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

<https://gnau32.operis.fr/saintlouisagglom/gnau>



Le pétitionnaire aura toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite.

Accès à la page d'accueil :

- Par notre site internet :

www.kappelen.fr (onglet urbanisme – GNAU)

- Par le site internet de Saint-Louis

Agglomération :

www.agglo-saint-louis.fr

2 possibilités de se connecter :

- À l'aide de votre compte FranceConnect

- En créant, à partir de la plateforme, un login et un mot de passe.



La tradition du Saint-Nicolas en Alsace

A partir des miracles ou des bienfaits distribués de son vivant, la tradition populaire a fait de Saint-Nicolas un personnage mythique. Depuis le IV^{ème} siècle, les légendes de toutes sortes ont circulé, faisant du Saint tour à tour le patron des navigateurs, le protecteur des prisonniers, celui des jeunes gens en âge de se marier ou l'ami des enfants. C'est cette dernière légende qui a plus marqué la tradition du Saint-Nicolas en Alsace.

Différentes séquences de la vie du Saint mettent en scène des enfants qui, en grand danger, sont secourus par lui. La plus célèbre de ces sauvetages concerne « les trois petits enfants ».



Complainte de Saint-Nicolas

Recueillie par Gérard de Nerval (1842)

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.

S'en vont au soir chez un boucher.
« Boucher, voudrais-tu nous loger ?
Entrez, entrez, petits enfants,
Il y a de la place assurément. »

Ils n'étaient pas sitôt entrés,
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en petits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.

Saint Nicolas au bout d'sept ans,
Saint Nicolas vint dans ce champ.
Il s'en alla chez le boucher :
« Boucher, voudrais-tu me loger ? »

« Entrez, entrez, saint Nicolas,
Il y a d'la place, il n'en manque pas. »
Il n'était pas sitôt entré,
Qu'il a demandé à souper.

La légende des trois petits enfants

La légende raconte que trois enfants, partis glaner dans les champs, s'étaient au retour égarés. Attirés par une lumière, ils avaient rejoint une maison et frappé à la porte. C'est un boucher qui leur ouvrit, et qui fit mine d'accepter de leur donner l'hospitalité pour la nuit. En fait, sitôt les enfants entrés, il les tua, puis à l'aide de son grand couteau, les coupa en petits morceaux, pour finalement les mettre dans un grand baquet rempli de sel, afin d'en faire du petit salé !

Bien plus tard, Saint-Nicolas chevauchant son âne vint à passer et frappa à son tour à la porte du boucher. Lui réclamant du petit salé pour son dîner, il prit au piège le boucher, qui comprit qu'il était découvert. Saint-Nicolas étendit trois doigts au-dessus du tonneau de petit salé, et ressuscita les trois enfants, qui s'éveillèrent de leur long sommeil.

Texte de Bernard LAMBERT, pour la Société d'Histoire de Bartenheim et environs

« Voulez-vous un morceau d jambon ?
Je n'en veux pas, il n'est pas bon.
Voulez-vous un morceau de veau ?
Je n'en veux pas, il n'est pas beau !

Du p'tit salé je veux avoir,
Qu'il y a sept ans qu'est dans l'saloir.
Quand le boucher entendit cela,
Hors de sa porte il s'enfuya.

« Boucher, boucher, ne t'enfuis pas,
Repens-toi, Dieu te pardonnera. »
Saint Nicolas posa trois doigts.
Dessus le bord de ce saloir :

Le premier dit : « J'ai bien dormi ! »
Le second dit : « Et moi aussi ! »
Et le troisième répondit :
« Je croyais être en paradis ! »

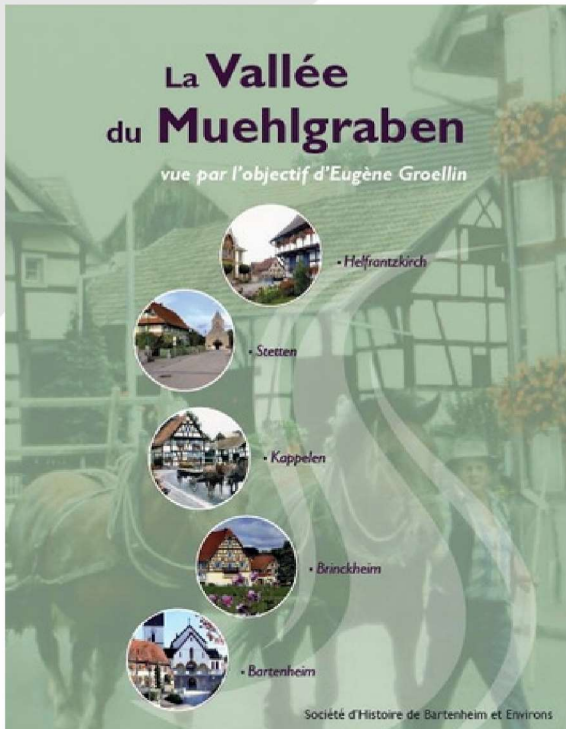
(d'après le livre « la Chapelle Saint-Nicolas de Bartenheim » édité par la SHBE en 1987)



La Vallée du Muehlgraben, vue par l'objectif d'Eugène Groellin

édité par la Société d'Histoire de Bartenheim & Environs

Homme de terroir, impliqué dans la vie locale, fin connaisseur de la mentalité, des usages et des traditions locales, Eugène Groellin a parcouru la région frontalière et particulièrement les cinq villages de la Vallée du Muehlgraben avec son appareil photo durant près de soixante ans pour pouvoir illustrer les articles du journal L'Alsace consacrés à la vie de ces localités : événements communaux, associatifs, faits divers, patrimoine...



Beau livre broché de 365 pages, plus de 1000 photos d'Eugène Groellin dont 90 sur Kappelen. 30€ Disponible chez Bernard Lambert (06 85 74 82 57)

Cet ouvrage comporte cinq parties, chacune consacrée à un des villages de la vallée du Muehlgraben. On y retrouve à chaque fois des thématiques consacrées au patrimoine, aux événements communaux, paroissiaux, associatifs, familiaux et au patrimoine local. Chaque village se démarque aussi des autres par une ou deux spécificités : Bartenheim a eu sa fête de rues «Gràbafascht», suivie des «Noëlies» ; Kappelen, le «Glickhampfalé», une fête relatant les coutumes et traditions sundgauviennes ; Helfrantzkirch, le «Barthléméfascht», en référence à Saint-Barthélémy, patron de la paroisse ; Brinckheim met en exergue le bénévolat qui a permis la construction d'équipements indispensables à la vie communale ; Stetten a eu la procession très courue de la Fête-Dieu.



A l'issue d'une réception de nouvel an, une belle rencontre de 3 maires de Kappelen (actuel et anciens). De gauche à droite : Jean Ueberschlag (député-maire de Saint-Louis), Pierre Specker (maire de Kappelen de 1947 à 1983), Louis Specker, Gérard Burget (maire de 1989 à 2020) et Roger Wirth (maire de 1983 à 1989).

Cet ouvrage se veut un hommage au travail remarquable d'Eugène Groellin, témoignage de la vie d'autrefois au cœur de ces villages, et l'occasion d'éveiller la curiosité des jeunes et de raviver des souvenirs pour les anciens.

Sites classés au patrimoine national

Il y a en France des milliers de sites classés ou inscrits au patrimoine national, à découvrir toute l'année, au-delà des visites organisées pendant les journées du patrimoine. Ce dernier distingue régulièrement de nouveaux lieux exceptionnels sur le plan artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Aujourd'hui définie dans le Code de l'environnement, la protection des sites et monuments naturels remonte à la loi du 21 avril 1906, complétée par la loi du 2 mai 1930. La France compte 2 700 sites classés, 4 500 sites inscrits, 21 sites labellisés Grand Site de France, qui attirent chaque année quelque 40 millions de visiteurs.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national et dont l'évolution fait l'objet d'une vigilance toute particulière. Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance plus légère, sous forme d'avis préalable aux travaux.

En raison de leur valeur universelle exceptionnelle, 26 de ces sites classés figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, reconnue par l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Découvrez les sites classés et inscrits du Haut-Rhin :

<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/departement-du-haut-rhin-68-a20300.html>

RENDEZ-VOUS CITOYEN

Transport : Distribus

Avec le soutien de Saint-Louis Agglomération, DistriBus poursuit sa modernisation et le déploiement d'outils numériques destinés à faciliter l'accès aux offres de mobilités et leur utilisation, en particulier pour le transport à la demande (TAD) et le transport pour personnes à mobilité réduite (TPMR) desservant notre commune.

Ainsi, depuis le 5 juillet 2022, ces deux services dénommés respectivement **DistriFlex** (TAD) et **DistriFlex+** (TPMR) sont réorganisés pour un accès simplifié et une meilleure prise en charge des clients :

- l'amplitude du service est augmentée : les déplacements sont désormais possibles entre 6h00 et 19h00 du lundi au vendredi et entre 8h30 et 18h30 le samedi
- sur le transport à la demande DistriFlex, l'ensemble de la gamme tarifaire Distribus est désormais valable
- les réservations se font jusqu'à 2h00 avant le départ à l'aide d'une application mobile à toute heure ainsi que sur le site internet, ou par téléphone aux horaires prévus à cet effet
- chaque client peut créer un compte personnel lui permettant de gérer ses réservations à l'avance, de les consulter, de les annuler, d'être informé et de suivre l'arrivée du véhicule en temps réel.



Afin de favoriser l'usage du service par le plus grand nombre, les destinations du DistriFlex sont recentrées sur :

- les points d'échanges en correspondance avec les lignes régulières Distribus les plus proches et les gares TER du territoire
- les établissements de santé, centre administratifs et commerciaux les plus proches.

Informations et réservations :

- application mobile DistriFlex
- <https://www.distribus.com/>
- par téléphone au 0800 515 584 (du lundi au vendredi de 8h15 à 13h et de 14h à 18h)
- à l'agence Distribus - 6 Croisée des Lys à SAINT LOUIS - 03 89 69 73 65 (du lundi au vendredi de 8h15 à 13h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 12h45)



Centre de contact des amendes



Vous avez reçu une amende à payer dans les départements du Grand Est (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges) ?

Pour payer ou vous renseigner, un centre de contact des amendes est à votre disposition :



03 29 69 69 69



contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr



Egalement sur Internet ou smartphone

Le Service National Universel

Le Service National Universel (SNU) est un projet de société visant à favoriser le sentiment d'unité nationale autour des valeurs communes de citoyenneté, d'engagement et de cohésion sociale.

Ce projet vise à :

- faire vivre les valeurs républicaines,
- renforcer la cohésion nationale,
- développer une culture de l'engagement,
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Il comprend trois phases :



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

1

Un séjour de cohésion

Grâce au SNU, découvrez la vie collective au sein d'un centre accueillant une centaine de jeunes venus de toute la France. C'est une occasion unique de créer des liens et de développer votre culture de l'engagement.



2 semaines dans un autre département que le vôtre



Une mission d'intérêt général

Dans l'année qui suit le séjour de cohésion, vous vous engagez dans la réalisation d'une mission d'intérêt général. Vous apportez votre aide à une structure près de chez vous, dans le domaine de votre choix : solidarité, santé, éducation, défense, environnement, sport...



84 heures minimum hors temps scolaire

2

3



Un engagement volontaire

A l'issue de la mission d'intérêt général, vous pouvez poursuivre votre engagement dans un dispositif de volontariat comme le Service Civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat. Cette troisième phase est facultative et peut être réalisée jusqu'à vos 25 ans.



3 mois minimum jusqu'à vos 25 ans



Le Service National Universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

Informations et inscriptions :

<https://www.snu.gouv.fr/>

RENDEZ-VOUS CITOYEN

Espace France Services

Le 25 avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services qui est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français.

Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives du quotidien.

Ainsi, Saint-Louis Agglomération a obtenu la labellisation "France Services" pour ses deux structures de **Sierentz** (depuis le 1er juin 2021) et de **Ranspach-le-Bas** (depuis le 3 octobre 2022).

L'État verse une aide au fonctionnement de 30 000€/an/structure.

Si vous avez des difficultés dans vos démarches administratives et numériques (santé, emploi, retraite, habitat, impôts, justice...), les agents France Services vous accompagnent et vous renseignent sans rendez-vous.



Si la nature ou la complexité du dossier le nécessitent, ils pourront vous orienter vers le partenaire ou l'organisme approprié.



Informations, permanences, horaires :

<https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/>
Rubrique Vie quotidienne - Proximité



IntraMuros



Votre Mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services Mairie de votre commune et des alentours !

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



App Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services Mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.



Scannez-moi



Téléchargement gratuit

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023 CHEZ VOUS LE GESTE DE TRI SE SIMPLIFIE !



CIITEO



EMBALLAGES EN MÉTAL
MÊME LES PETITS



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



NOUVEAU



PAPIERS, EMBALLAGES
EN CARTON ET BRIQUES
ALIMENTAIRES



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES



LES BONS GESTES DE TRI

- VIDEZ BIEN LES EMBALLAGES
- INUTILE DE LES LAVER
- SÉPAREZ-LES LES UNS DES AUTRES
- NE LES METTEZ PAS DANS UN SAC

Un doute ? Une question ?

☎ 03 89 70 22 60

Dépôt autorisé uniquement entre 8h et 20 h. Tout dépôt en surface pourra faire l'objet de poursuites.

MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR...

Actu de l'OLSAL

L'OLSAL a souhaité apporter des modifications à son week-end automnal. Le Spotjohr Dégust a été remplacé par un repas bouchées à la reine le 2 octobre dernier.

L'équipe était très motivée en cuisine pour offrir le meilleur aux hôtes du restaurant éphémère et toujours sous la houlette de Jean. Le repas était fait maison et quand c'était possible, les produits étaient locaux.



La satisfaction partagée et le bilan positif de la manifestation ont conduit les membres de l'OLSAL à renouveler cette expérience **le 1er octobre 2023**. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire cette date dans vos agendas.

L'alternative « repas à emporter », annoncée discrètement cette année, sera également proposée l'année prochaine.



Marché de Noël



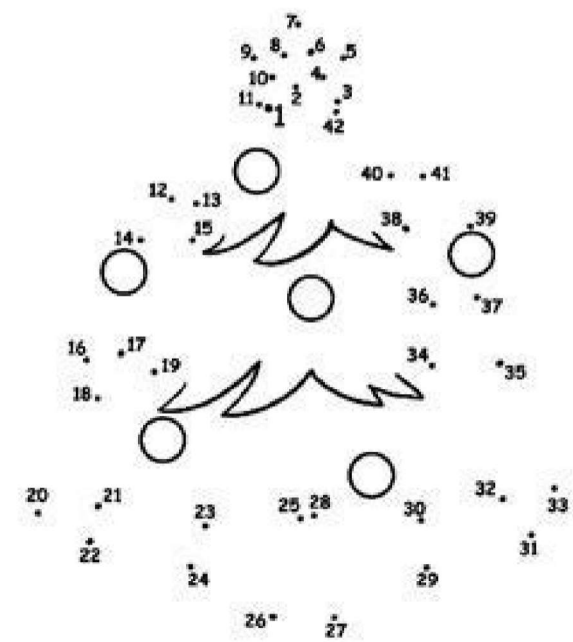
14 janvier	Réception du Nouvel An
4 février	Marche aux flambeaux
18 et 19 février	Marche Populaire
4 mars	Kap'putz : nettoyage participatif
26 mars	Repas carpes frites (Espoir Vie Togo France)
10 avril	Marché aux puces/bourse aux vêtements
14 avril	Troc-plantes
13 mai	Grande journée citoyenne
25 mai	Don du sang
26 mai	Fête des voisins au FCK
21 juin	Fête de la musique





Un petit coin de ce bulletin pour les petits en attendant Noël. Tous les semestres, je vous propose de nouveaux jeux, des dessins à colorier et d'autres activités variées !

Les différences du bonhomme de neige



Relie les numéros pour découvrir ce qui se cache.



Aide le Père Noël à trouver sa hotte.



Coloriage...





**Le Maire,
les Adjoints,
le Conseil Municipal
et le personnel
communal vous
adressent leurs
voeux les plus
sincères et vous
souhaitent
de joyeuses fêtes de
fin d'année.**

Mentions légales :
Magazine édité par la Mairie de Kappelen. Directeur de publication :
Guillaume GABRIEL.
Conception et réalisation : commission Communication.
Réalisation graphique : Pierre DORMOIS.
Impression : Imprimerie de Saint-Louis.
Imprimé sur papier recyclé.
Crédits photos : Mairie de Kappelen, sauf mention contraire ou
documents remis.